



COMPTE RENDU DU Conseil de la communauté

Séance du 30 novembre 2016

L'an 2016, le 30 novembre 2016 à 19 heures, le Conseil de la communauté s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Yrieix la Montagne, sous la présidence de M. Jean-Luc LEGER, président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Guy BRUNET, Mathieu CHARVILLAT, Michèle COLLETTE, Nicole DECHEZLEPRETRE, Jean-Louis DELARBRE, Stéphane DUCOURTIOUX, Michel DIAS, Mireille LEJUS, Brigitte LEROUX, Gilles PALLIER, Bernard PRADALLE, Martine SEBENNE, Serge DURAND, Didier TERNAT, Catherine MOULIN, Jeanine PERRUCHET, Philippe COLLIN, Renée NICOUX, Martine PAUFIQUE-DUBOURG, Corinne TERRADE, Dominique SIMONEAU, Annie WOILLEZ, Isabelle GRAND, Jean-Marie CAUNET, Roland DEUILLARD, Jean-François RUINAUD, Jean-Luc VERONNET, Jean-Marie LEGUIADER, Marie-Françoise VERNA, Pierrette LEGROS, Claude BIALOUX, Christian ARNAUD, Gérard CHABERT, Jean-Luc LEGER, Gérard AUMENIER, Denis PRIOURET, Alex SAINTRAPT, Wilfried GUCIK, Valérie BERTIN, Yvette DESMICHEL, Thierry LETELIER, Jacky BŒUF.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Isabelle PISANI, André RENAUX, Jean-Claude VACHON, Robert CUISSET, Philippe GILLIER, Georges LECOURT

Parmi eux avaient donné pouvoir : Isabelle PISANI à Michel DIAS ; André RENAUX à Nicole DECHEZLEPRETRE ; Jean-Claude VACHON à Gilles PALLIER ; Robert CUISSET à Serge DURAND ; Philippe GILLIER à Corinne TERRADE.

Secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : **M. Mathieu CHARVILLAT.**

Approbation du compte-rendu des deux précédentes séances

CR du conseil du 5/10/16 :

Mme Pierrette LEGROS relève les propos de M. Renaux : «entre les mains du futur président », alors que ce dernier n'était pas encore élu. M. Jean-Luc LEGER observe que ce sont bien les propos exacts tenus par M. Renaux, et qu'il faut donc les laisser au compte-rendu.

Mme Michelle COLLETTE remarque en p. 6 une erreur entre les points 14 et 11.

M. Bernard PRADELLE relève en p. 5 : « pour il faudrait des copies conformes » : à reformuler, c'est incohérent.

CR Conseil du 19/10 : **Mme Martine SEBENNE** demande à ce qu'il n'y ait pas de pression lors des votes. En effet, le CR modère les propos de M. Collin.

Avec ces corrections, les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

Ordre du jour

Rapport de M. Geoffroy de la DRFiP

M. LEGER indique qu'il n'a souhaité apporter aucune modification à ce rapport qui a été envoyé par mail à tous les élus.

Mme Renée NICOUX demande à ce que tout le monde le reçoive en version papier. M. LEGER accepte.

M. LEGER revient sur le rapport pour lequel M. Geoffroy a passé un mois de travail en étroite collaboration avec les agents et les élus de la Communauté de communes. En l'absence de remarques le rapport est donc définitif. Une analyse fine des comptes et un plan de trésorerie jusqu'à fin 2017 ont été réalisés. Des pistes de travail sont tracées pour faire une maquette budgétaire 2017, qui seront débattues. Le problème de la comptabilité des engagements a été soulevé. On s'attend à un déficit de 3,5 M au 31/12/17.

Il y a eu un bond de la dette entre 2013 et 2015 et notre capacité d'autofinancement ne permet pas de rembourser le capital. La maquette budgétaire 2017 annonce un déficit de 900 000 € fin 2017 : cela correspond à une situation de mise sous tutelle. Nous n'équilibrerons donc pas le budget 2017 sans une avance remboursable de l'Etat.

Il revient sur les causes qui ont conduit à la situation : un « surdimensionnement des investissements par rapport à nos capacités », des « comptes administratifs et des budgets insincères ». Les impayés s'accumulaient, on prélevait sur nos fonds de réserve. Des emprunts ont servi à payer du fonctionnement. La comcom n'ayant pas de comptabilité des engagements, les services dépensaient « à l'aveugle. »

Les pistes de solutions : trouver une économie de 900 000 € ; augmenter les recettes (notamment FPIC et AC, en débat) ; revoir le périmètre des compétences ; obtenir l'avance remboursable.

M. LEGER s'interroge sur la possibilité de remboursement de cette éventuelle avance : la vente d'actifs, notamment le FAM, est jugée incontournable par la DRFiP.

La commission des finances et la conférence des maires ont souhaité mettre en œuvre une gamme de solutions, mais il y a eu unanimité pour ne pas augmenter les impôts. Il faut donner des signes de gestion rigoureuse des fonds pour demander l'avance remboursable de l'Etat et montrer notre capacité à la rembourser à moyen terme (5 à 6 ans). L'avance « n'est pas un chèque en blanc. »

M. Alex SAINTRAPT demande si les 900 000 € concernent le fonctionnement ou l'investissement. M. LEGER répond que c'est à trouver en fonctionnement car le rapport considère que les investissements seront gelés en 2017. Il va donc falloir débattre du lancement du projet de la ressourcerie (subventions DETR et FNADT acquises).

Mme LEGROS estime qu'avec le déficit annoncé 2016 et malgré la demande d'avance, le budget reste en déséquilibre à moins d'avoir une politique stricte des subventions, et des RH. Il faut prendre le budget ligne par ligne. Elle demande si le déficit annoncé pour la piscine est bien de 400 000 €: dans ce cas, faut-il mettre l'équipement en gestion à une SEM ou un privé qui connaît son travail?

M. Mathieu CHARVILLAT indique que la piste a été évoquée avec le directeur, mais le déficit est plus faible que prévu et la masse salariale reste faible au regard de l'équipement. Si nous passons en DSP, il y aura besoin de verser une subvention d'équilibre correspondant au déficit.

M. LEGER redit que M. Geoffroy précise dans son rapport que le remboursement de la ligne de trésorerie et de l'avance remboursable est impossible sans vente d'actifs.

Mme LEGROS demande s'il y a des emprunts liés au FAM, qu'il faudra rembourser si on le vend.

M. LEGER répond que oui. C'est un bâtiment entretenu avec 65 salariés, représentant 6 Millions d'investissements. Le delta de 250 000 € entre emprunts remboursés et loyers perçus est valable pour 2016.

M. Thierry LETELLIER rappelle que les 1.7 million du nouvel emprunt ont servi à faire de la cavalerie. Les pistes pour gérer la situation : certes, geler les investissements, et réduire la voilure sur le fonctionnement. En investissement c'est réglé, sauf à voir la question de la ressourcerie qui mérite d'être menée à son terme. Il faut se donner 3 ou 4 ans, mais le débat sur le FPIC et les AC est indispensable en parallèle d'un examen de l'exercice des compétences. Il y a eu certes de gros investissements, mais surtout un manque de gestion, le rapport le dit. Pourquoi a-t-on pris toutes ces compétences sans rien demander aux communes ?

M. LEGER souhaite séparer le FPIC et les AC. Il y a eu des réunions de la commission des finances et des statuts la semaine dernière. Maintenant, ces questions doivent être approfondies. Il y a une nécessité de travailler très vite sur la maquette budgétaire. Il ne pense pas que 900 000 € de réductions de dépenses soient possibles sur le fonctionnement, il conviendra donc d'agir sur le FPIC et les AC.

Mme SEBENNE considère qu'avant de rentrer dans les chiffres, il faudrait régler les dysfonctionnements de la Communauté de communes.

M. LEGER répond que c'est fait: obligation de faire des engagements comptables, renforcement du service comptable, avec le recrutement en cours d'un directeur financier. Il salue le travail des agents.

M. Gérard CHABERT se dit satisfait que les élus annoncent leur volonté de travailler sur le fond. Concernant la vente du FAM, il a une crainte sur prix de vente, et les délais. En effet il y a un besoin d'1,6 Million pour le 1^{er} semestre. L'avance remboursable est-elle conditionnelle ?

M. LEGER approuve, elle est conditionnée à une rigueur budgétaire. La vente du FAM est proposée par M. Geoffroy pour rembourser l'avance.

M. CHABERT pose la question du court terme. Comment faire si cette avance n'est pas attribuée ou pas assez vite ? Pourquoi encore attribuer des subventions pendant ce conseil ?

M. LEGER précise que le plan de trésorerie, par prudence, ne fait pas apparaître cette avance remboursable. Fin 2016 nous avons de petites annuités d'emprunt : cela permet de constituer une « réserve » pour les 1^{eres} semaines de 2017.

Mme Isabelle GRAND remarque qu'au niveau des charges transférées, il y a eu 3 commissions notamment pour des transferts de structures petite enfance, mais sans diminution des AC. C'est donc une piste à explorer.

M. LEGER approuve : il faut trouver la bonne quote-part entre la comcom et les communes pour faire l'effort, même si les communes elles mêmes connaissent également des difficultés budgétaires. Le seul FPIC représente le tiers des besoins 2017.

M. LEGER salue le travail de M. Geoffroy et remercie la DRFIP pour ce travail financier. L'Etat a été un bon partenaire.

M. PRADELLE invite les services à travailler avec la Trésorerie en étroite collaboration. M. LEGER indique que les échanges sont quotidiens, tous les jours nous avons un mail indiquant nos disponibilités financières.

Mme Catherine MOULIN trouve que l'Etat pourtant a été très passif.

M. LEGER affirme qu'il y a eu des messages d'alerte depuis 2 ans. Or les CA étaient tronqués, et les factures non prises en compte étaient forcément méconnues de l'Etat.

1- Demande d'avance remboursable à l'Etat

M. LEGER met au vote une demande d'un montant de 4,5 millions €.

Adopté à l'unanimité.

Abstention : Mme LEGROS.

2- Délégation au Président et au Bureau

M. LEGER souhaite que le pouvoir soit transparent et accepte de limiter ces délégations. Pour le point 5.1 concernant les recrutements il souhaite être entouré des élus qui le veulent. Il l'assume pour le recrutement du directeur financier.

M. LETELLIER estime qu'il faut donner un signe sur la délégation financière et descendre à 10 000 € pour le Président.

Mme NICOUX propose pour le Bureau une délégation de 10 000 à 15 000 €. Elle souhaite la suppression du 2.1 (NON, conservé) et 2.3, 2.9 (NON, conservé).

MM COLLIN et LEGER veulent trouver un équilibre pour ne pas limiter le fonctionnement quotidien. Pour le 3.2 **M. LEGER** propose une information au conseil de chaque décision. **M. COLLIN** rappelle que les délégations peuvent aussi être retirées.

Mme LEGROS pense qu'il faut délibérer en conseil sur les points sensibles malgré les délégations.

M. DIAS affirme qu'on a élu un Bureau et un Président, il faut leur faire confiance. Il ne votera pas les modifications proposées.

L'ensemble des délégations avec les modifications sont adoptées.

Abstention : M. Dias

3- Garantie d'emprunt Creusalis – MAFFPAH de Saint Marc à Loubaud

M. LEGER Maire de Saint Marc à Loubaud, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Mme Marie-Françoise VERNA précise que DDFIP a validé ce rapport : nous pouvons garantir cet emprunt à hauteur de 50%.

Mme LEGROS trouve que ce n'est pas judicieux dans la situation actuelle.

M. COLLIN indique que c'est une garantie à apporter car la compétence logement échoit à la Communauté de communes. Le CD est garant pour les 50 autres %. Toutes les communes ont ce genre de garantie.

Mme LEGROS estime qu'il faut réviser nos compétences avant.

Mme Valérie BERTIN ajoute que Vallière est garante de ce type d'emprunts aussi, car Creusalis est un bailleur solide, avec le CD derrière lui.

Mme MOULIN demande si la participation de 7.5% de la comcom en faveur de St-Marc à Loubaud a bien été faite. Ce point est à vérifier.

M. PRADELLE votera CONTRE car la Communauté de communes est insolvable.

Mme MOULIN demande le report du vote.

Rapport adopté à la majorité

Abstentions : Brunet, Sebenne ; Ternat ; Nicoux ; Leguiader ; Legros ; Chabert ; Grand ; Letellier ; Arnaud ; Aumenier ; Priouret ; Caunet.

Contre : Pradelle ; Moulin.

4- Création Poste service eau et milieu aquatique

M. LEGER indique qu'en passant ce poste à temps complet on économise 5 000 € par rapport au travail fait par une entreprise, car nous sommes subventionnés 3 ans à 80 % puis 60 % sur le poste.

Mme LEGROS remarque que la prise de compétence est obligatoire seulement en 2018 donc elle souhaite surseoir à l'embauche. Avec une entreprise on peut décaler les projets. Il faudrait se poser la question avant de créer un poste.

M. LEGER rappelle que nous avons déjà la compétence eau et rivières.

M. COLLIN précise que ce n'est pas une création, c'est un mi-temps passé à plein temps.

M. LEGER indique que nous allons faire des économies car 2 personnes des ADS quittent la Communauté de communes, remplacées par une personne qui travaille déjà à la Communauté de communes. Il demande à M. Louis CAUCHY de se présenter.

M. Louis CAUCHY se présente. Il a été embauché en février 2016 pour le projet sur le bassin versant Creuse amont. Il faut anticiper la compétence GEMAPI en 2018 et l'eau/assainissement. Le projet a une dimension transversale de gestion de la ressource en eau (milieu naturel, eau potable, assainissement). Des démarches préalables sont en cours depuis février 2016, accompagnées par Agence de l'eau, la Région et le Département. Notre territoire présente de grands enjeux écologiques, avec la gestion des risques inondation sur Aubusson, la question agricole, la gestion des cours d'eau... c'est une thématique fédératrice pour l'ensemble des communes de la Communauté de communes.

Mme LEGROS maintient que la Communauté de communes n'est pas obligée d'anticiper la prise de compétence et ne voit toujours pas de source d'économie.

M. LETELLIER observe que le territoire est très en retard. Nous avons conventionné avec les comcom voisines. Les agriculteurs sont directement concernés par la qualité des eaux car leurs subventions en dépendent. Le projet est modeste et mesuré, il est ambitieux intellectuellement, et il est financé à 80 puis 60 %, il s'agit de bonne gestion. Le territoire est tête de bassin, on a des efforts à faire et des responsabilités. Nous sommes regardés par tout le monde, ce serait un mauvais signe aux habitants et aux pêcheurs de ne pas le faire.

Adopté à l'unanimité.

5- Création Poste directeur financier

Mme VERNA rappelle que ce poste a été suggéré par M. Geoffroy. Dans l'attente, le CDG nous a envoyé deux agents en remplacement ; mais il reste la nécessité d'aller vers une comptabilité analytique, un suivi budgétaire et comptable, un contrôle de gestion.

Mme NICOUX demande pourquoi prendre un cadre A : en a-t-on les moyens ?

M. LEGER souhaite surtout de la rapidité mais une décision collective. Il faudra compter 2 mois de vacance du poste ou embaucher un contractuel.

M. Denis PRIOURET demande si la dépense est couverte ?

M. LEGER redit qu'il n'aura pas d'augmentation de la masse salariale en 2017.

M. LETELLIER pense que le territoire est attractif, mais la situation est complexe : il faut une personne compétente.

Adopté à l'unanimité.

6- Contrat Territorial Vienne Amont 2

Mme Dominique SIMONEAU précise qu'il faut valider une programmation globale qui sera affinée chaque année en concertation avec les usagers. Les subventions sont de 60 % pour l'Agence de l'Eau, 10 % Région (voire 20% si le CD ne participe pas). Ces travaux sont d'intérêt général pour la préservation des milieux aquatiques. Le projet est mené en concertation avec tous les acteurs et usagers de la ressource.

Mme LEGROS demande une précision sur les différents postes rivière. Mme SIMONEAU précise qu'il y a 2 postes, 1 pour la Creuse Amont et un pour la Vienne Amont..

Adopté à l'unanimité.

7- Conventions Scène Nationale – le Colbert – Radio Vassivière

Pour la Scène Nationale, **M. CHARVILLAT** précise que les engagements ont été pris par une convention pluriannuelle. Il faut régulariser pour l'année 2016. Un acompte de 30 000€ a été versé sur un total de 60 000€ demandés. Toutes ces sommes étaient prévues au budget.

Mme LEGROS se demande comment payer et si cela fait partie des 1,8 Millions d'impayés. La réponse est OUI. Elle demande également si des factures de DORSAL sont en attente.

M. PRADELLE estime que certes, des conventions pluriannuelles sont signées, mais les entreprises aussi attendent des paiements, et elles ont des salariés. Par ailleurs, il souhaite des études d'impacts sur les associations.

M. CHARVILLAT indique qu'il procède à un audit pour légitimer l'action associative sur le territoire. Ex : Felletin Patrimoine Environnement ce sont 20 000 personnes accueillies pour 4 000 €. En 2017, la Communauté de communes ne pourra pas poursuivre le même niveau d'accompagnement, nous le ferons à la mesure de nos moyens.

M. CHABERT demande pourquoi voter en décembre si une convention existe.

M. CHARVILLAT précise que convention ne vaut pas engagement chaque année.

M. COLLIN pour Radio Vassivière attendait une amélioration de l'émetteur comme prévu. Nous avons donc attendu 3 ans sans rien.

M. CHARVILLAT ajoute que Radio Vassivière prévoit bien une fréquence sur Aubusson, mais l'obtention d'une fréquence est très longue.

Mme LEGROS demande si les montants peuvent être revus.

Scène nationale d'Aubusson : vote sur 60 000€ (acompte 30 000€ déjà versé) : adopté à la majorité : Contre : Brunet ; Pradelle ; Legros ; Chabert ; Arnaud ; Aumenier. Abstentions : Sebenne ; Terrade ; Priouret.

Le Colbert : adopté à la majorité (12 000€). **M. PALLIER ne prend pas part au vote.** Contre : Brunet ; Pradelle ; Legros ; Chabert ; Arnaud ; Aumenier. Abstentions : Sebenne ; Terrade ; Priouret.

Radio Vassivière : adopté à la majorité (10 000€). Contre : Brunet ; Sebenne ; Pradelle ; Legros ; Chabert ; Arnaud ; Aumenier ; Leguiader. Abstentions : Pauifique ; Terrade ; Priouret ; Collin ; Saintrapt.

8- Enfance jeunesse : attribution d'une étude à la SCOP Repères

Mme BERTIN indique cette étude d'harmonisation des politiques enfance-jeunesse a été demandée par la CAF qui la subventionne à hauteur de 80% du montant TTC. 4 offres de bureaux d'études ont été réceptionnées et classées. Elle propose de retenir l'offre de la SCOP Repères, classée n°1, pour un montant de 19 500 € HT.

M. LEGER ajoute qu'il y a eu un Comité de pilotage cet après-midi pour permettre de voir plus clair sur cette compétence : plusieurs structures, plusieurs sites, des financements différents. L'étude permettra de mesurer et de comparer.

M. Jean-Marie CAUNET demande quand l'étude a démarré. **Mme BERTIN** précise que le travail a commencé en mai, avec un 1^{er} comité de pilotage en juin. La décision avait été prise en bureau mais il était nécessaire de délibérer

M. PRIOURET déplore de toujours passer par un cabinet étude.

M. LEGER précise que ce sont les financeurs qui l'ont exigé. Il s'agit d'une régularisation.

Adopté à l'unanimité.

Abstention : M. Chabert.

9- Contrat enfance jeunesse 2016/2019

Mme BERTIN, en accord avec le président et le bureau, propose d'ajourner le vote de ce rapport dans l'attente de chiffres plus précis qui seront présentés lors du prochain conseil communautaire.

10- Cité de la Tapisserie : Avenant à la convention relative au versement de subvention

M. LEGER propose de valider cet avenant qui permettra de décaler le paiement en investissement de 183 000€ sur l'année 2017, pour reprendre du souffle en matière de trésorerie.

M. Christian ARNAUD demande s'il faudra faire 2 versements en 2017. **M. LEGER** indique que non, car c'est la dernière annuité.

Adopté à l'unanimité.

11- Ad'AP

La proposition de **M. RUINAUD** est de faire 2 à 3 chantiers par an, et de demander la DETR 2017 afférente. Il s'agirait en 2017 de la MAM de Pigerolles, de l'espace E. Jamot et du cabinet médical de St-Sulpice. Du travail sera fait en régie.

Mme NICOUX demande pourquoi il y a des bâtiments neufs dans la liste.

M. RUINAUD répond que c'est parce que les normes ont évolué depuis et propose des visites aux élus. C'est une demande de la commission de sécurité. Il donnera le détail des bâtiments transférés lors du prochain conseil. Il affirme qu'il faudra faire des investissements pour la sécurité, par exemple sur le site Sallandrouze.

M. LETELLIER demande de bien étudier les propositions, de veiller à la cohérence et à l'esthétisme.

Mme MOULIN souhaite associer les CAUE et remarque qu'il manque la MSP de Faux.

M. Stéphane DUCOURTIOUX ne voit pas pourquoi la Station service de Faux est plus intercommunale que le camping d'Aubusson.

Mme MOULIN précise qu'elle a été faite dès le départ par la Communauté de communes du Plateau de Gentioux et qu'elle figure dans les statuts.

M. RUINAUD relève que tous les campings pourraient être intercommunaux et qu'il faut se poser la question si la station service rend service !

M. LEGER souhaite que le débat sur l'intérêt communautaire soit pris dans son ensemble, avec les compétences.

M. SAINTRAPT rappelle la loi de 2015 sur l'accessibilité. Les travaux auraient dû être faits il y a longtemps. La Commission accessibilité devrait être consultée.

M. RUINAUD reconnaît que les seuls critères présentés ce soir sont budgétaires.

M. COLLIN explique qu'on vote sur un calendrier pour la préfecture, mais les priorités pourront être revues.

Adopté à l'unanimité.

11- Avis ouverture des commerces le dimanche

M. Gilles PALLIER explique qu'il faut un avis du conseil communautaire car le nombre de dimanches demandé par la commune d'Aubusson est supérieur à 5.

Adopté à l'unanimité. Abstentions : Caunet; Letellier.

12- Taxe de Séjour supplémentaire du département.

M. PALLIER précise que le recouvrement en 2017 de cette part de la TS ne sera pas possible, car il fallait délibérer avant le 01/10/16. Ce sera donc un manque à gagner de 10% pour l'EPIC, car celui-ci devra quand même reverser la taxe. Mais il faut délibérer pour appliquer ces tarifs au 1^{er} 01 2018.

Mme COLLETTE demande comment cette taxe supplémentaire a été annoncée à la Communauté de communes. Il semble qu'un courrier a été adressé en juillet.

Adopté à l'unanimité.

13- Protection fonctionnelle

M. LEGER a reçu des lettres recommandées de MM. MOINE et CUISSET pour bénéficier de la SMACL dans l'affaire juridique de la Communauté de communes. Ils souhaitent être protégés car ils s'estiment victimes du faux qui a été fait. Il conviendrait d'ajouter le nom de M. LEGER à la demande de protection fonctionnelle, en tant que président. Pour l'assurance, une délibération est nécessaire, indiquant les noms des personnes concernées.

M. Serge DURAND estime qu'il s'agit d'une simple délibération administrative car la protection s'applique de droit.

M. PRADELLE ajoute qu'il est nécessaire d'avoir contracté pour bénéficier de cette couverture.

M. LETELLIER demande à ce qu'il y ait les 48 conseillers communautaires d'indiqués sur la délibération, plus M. Moine.

M. Michel DIAS demande ce qu'il en est pour les fonctionnaires Mme Ménager précise que pour un agent, un courrier de l'élu suffit.

Adopté à l'unanimité.

Plainte affaire judiciaire :

M. LEGER a demandé à ce que la comcom se porte partie civile. Il a contacté l'avocat pour tenter de faire accélérer le dossier.

14- Motion de soutien hôpital d'Aubusson :

M. SAINTRAPT relate une réunion informelle avec l'ancien directeur. Le SMUR est remis en cause ; la chirurgie ambulatoire serait condamnée. Il y aurait une baisse drastique des lits médicaux et même de l'EHPAD. On nous a dit que le service radiologie est déficitaire : c'est unique en France ! La croissance a peut-être été trop rapide, mais aujourd'hui il y a un risque également pour les urgences (remontées à 6 000 entrées par an) si on supprime aussi les services actifs derrière. Il faut prendre une motion pour soutenir le personnel notamment.

M. PRADELLE observe qu'il faut dire qu'on soutient le personnel et pas seulement ses représentants.

M. CHARVILLAT affirme que l'établissement participe de l'attractivité du territoire. Il déplore l'intervention médiatique d'un membre du conseil de surveillance. Sur les Urgences, le ratio patient/soignant est supérieur à l'hôpital de Guéret. Il y a un besoin de consultations spécialisées, un besoin d'imagerie (16 000 patients par an pour le scanner). Il nous faut montrer les dents et préserver ce qui doit l'être.

M. LEGER se demande comment peser sur les décisions de l'ARS, qui se moque de la colère des élus. On gagne du temps dans le meilleur des cas. L'égalité des Creusois face à la santé est remise en cause. La motion est symbolique mais motivée.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Saisine CRC à la demande des maires

Le préfet va répondre que la saisine est réputée inutile car un contrôle de la CRC est encore en cours.

EPIC Office du tourisme

Mme NICOUX demande le compte rendu de la réunion de lundi soir.

M. LEGER indique qu'il a proposé que le VP au tourisme soit président de l'EPIC, comme cela était le cas avant le renouvellement du bureau. Il ajoute qu'il ne s'agit pas d'une question de personne. Donc Gilles Pallier a été élu.

Mme GRAND affirme qu'elle a démissionné malgré elle. Le comité de direction de l'EPIC est lié uniquement financièrement à la Communauté de communes. Le Comité de direction a souhaité un renouvellement du Président. Il y a eu un vote pour tenir une nouvelle élection, avec 2 candidats, Mme Grand et M. Pallier : puis M. Pallier a été élu.

Mme NICOUX pense qu'il y a besoin de modifier les statuts de l'EPIC. On ne connaît pas la durée du mandat et son renouvellement.

Mme GRAND précise que le mandat est calqué sur le mandat des élus communautaires.

Prochain conseil communautaire 20 décembre à 19h sur notamment les statuts dans le cadre de la loi NOTRe.

M. LEGUIADER souhaite que les coupons sports à la piscine soient mis en place au prochain conseil.

La séance est levée à 22h.